

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC**

6, Rue des Minimés – 13530 TRETTS  
Tél : 04 42 29 40 29



## **MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES POUR DES ACTIVITES SPORTIVES ET ARTISTIQUES**

**1/2017**

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
ACCORD CADRE  
ARTICLES 27, 78 et 80  
DU CODE DES MARCHES PUBLICS

### **Cahier des Charges**

Mode de consultation : le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles 27, 78 et 80 du code des marchés publics.

**Personne publique** : Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

**Personne responsable du marché** : Madame Marie France LEFORT – Président

**Ordonnateur** : Madame Marie France LEFORT – Président

**Comptable assignataire** : Madame le Percepteur Receveur de TRETTS

**Personnes habilitées à donner les renseignements** :

- Mme Catherine CASANOVA : Renseignements administratifs – Tel : 04 42 29 40 29
- M. Joël ETRILLARD : Renseignements techniques – Tel : 06 19 60 01 12

## ▪ Article 1 – Objet du marché

Marché public de prestation de services pour des activités sportives et artistiques du Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc.

Le Syndicat Intercommunal permet à des enfants et adultes de découvrir, s'initier et se perfectionner à la pratique d'activités sportives et/ou artistiques.

**Marché de type Accord cadre avec émission de bons de commande** : Les prestations feront l'objet de bons de commande passé en application des articles 78 et 80 du code des marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins (Par mail ou courrier).

Le marché est décomposé en 14 lots, constituant chacun un marché distinct.

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant en euros Maximum (H.T.)</b>
1	Artistique	18 900
2	Activité équestre – zone est	20 500
3	Activité équestre – zone ouest	12 000
4	BMX RACE	6 300
5	Cirque	6 000
6	Dériveur	9 000
7	Eveil Musical	4 200
8	Gym aux agrès	3 800
9	Jeux Créatifs	3 600
10	Planche à voile	3 950
11	Plongée et connaissance du milieu marin	4 600
12	Tennis	4 800
13	Théâtre	3 450
14	Travail de la pierre	1 300

## ▪ **Article 2 – Forme juridique du marché**

### **2.1. Procédure adaptée**

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu de l'article 27 du code des marchés publics.

### **2.2. Durée du marché**

La durée du présent marché court à compter de la date de notification de ce dernier à l'attributaire par lettre recommandée avec accusé de réception et prendra fin le **31 décembre 2017, à l'exception des activités engagées pour l'année scolaire qui pourront se terminer au 5 juillet 2018.**

### **2.3. Marché de type accord cadre avec émission de bons de commande**

Le présent marché est passé selon la procédure des articles 78 et 80 du code des marchés publics.

Les mentions devant figurer sur chaque bon de commande sont les suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire,
- La date et le numéro du marché,
- La date et le numéro du bon de commande,
- La nature et la description des prestations à réaliser,
- Les délais d'exécution (date de début et de fin),
- Les lieux d'exécution des prestations,
- Le montant du bon de commande.

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur pourront être honorés par le ou les titulaires.

La durée d'exécution d'un bon de commande ne peut pas excéder la date fixée de la fin du marché.

## ▪ **Article 3 – Délais d'exécution**

### **3.1. – Délais de base**

Les délais d'exécution se confondent avec la durée du marché précisée à l'article 2.2 du présent document. Les bons de commande précisent ces délais en cas de besoin.

Les délais et dates d'exécution sont en principe déterminés en fonction du planning prévisionnel du titulaire. Toutefois, des modifications peuvent y être apportées dans les conditions de l'article 3.2 ci-dessous.

### **3.2. – Modifications de délais**

Les délais et dates de réalisation peuvent faire l'objet de modifications en considération notamment des conditions météorologiques ou des empêchements indépendants de la volonté des deux parties.

En tout état de cause, des modifications de calendrier pourront intervenir d'un commun accord entre les parties, obligation faite au titulaire d'en informer au préalable le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc et d'avoir obtenu son agrément au moins trois semaines avant la date d'exécution concernée.

## ▪ **Article 4 – Condition d'exécution des prestations**

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

# Caractéristiques techniques par lots

## LOT 1 – *Activité « Artistique »*

Le titulaire du marché pour le lot 1 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **310** stagiaires, de 4 à 13 ans répartis sur l'année,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique des activités,
- Fournir avant chaque période, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Proposer des ateliers artistiques diversifiés et appropriés à l'âge des participants,
- Accueillir **110** stagiaires environ durant les vacances scolaires (Hiver, Printemps, Eté, Automne) :
  - Stages du lundi au vendredi.
  - Durée : cinq demi-journées à raison de 3 h par séance et/ou journée à raison de 6 h.
  - Journée et demi-journée à la carte.
- Accueillir **60** stagiaires environ durant les vacances scolaires (Hiver, Printemps, Eté, Automne) :
  - Prestations du lundi au vendredi.
  - Durée : 5 séances de 3 h.
  - Groupes de 10 à 15 enfants de 7 à 13 ans.
- Accueillir **110** stagiaires environ durant les vacances scolaires (Hiver, Printemps, Eté, Automne) :
  - Prestations du lundi au vendredi.
  - Durée : 5 séances de 2 h.
  - Groupes de 10 à 15 enfants de 4 à 6 ans.
- Accueillir **30** enfants environ, hors vacances scolaires :
  - Atelier le mercredi après-midi.
  - Durée : 2 h par groupe de 10 à 15 enfants de 4 à 13 ans.

*\* Les candidats devront indiquer s'ils acceptent les séances dites « à la carte » pour une seule demi-journée ou journée et le cas échéant, faire une proposition tarifaire.*

*\* Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné.*



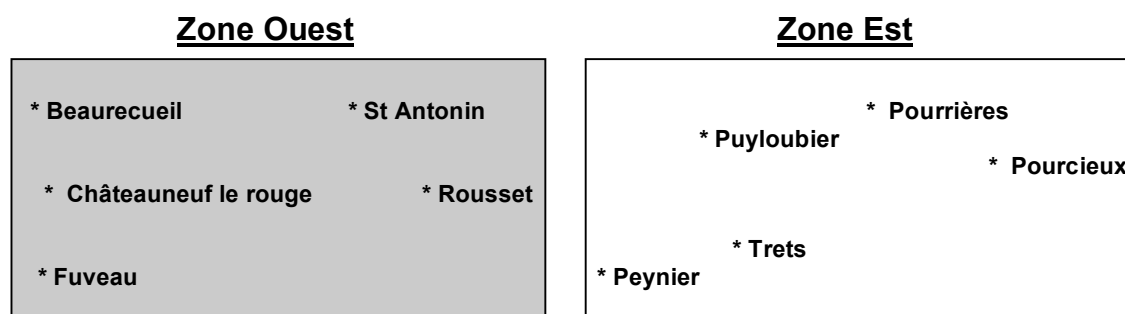
## **LOT 3 - *Activité Equestre Zone Ouest***

Le titulaire du marché pour le lot 3 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre impérativement situé en zone ouest (**\* voir plan ci-dessous**),
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **90** enfants répartis sur l'ensemble des périodes des vacances scolaires,
- Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes ...),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Disposer d'un manège couvert ou accepter de reporter les cours en cas d'intempéries,
- Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Être affilié à la Fédération Française d'Equitation,
- Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation,
- Fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l'encadrement de ladite activité,
- Accueillir **90** stagiaires environ de tout niveau (débutant à perfectionnement), 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures, soit en journée à raison de 3 h le matin et 3 h l'après-midi, durant les vacances scolaires,
- Dans le cas d'inscription à la journée, le titulaire du marché devra proposer aux stagiaires la possibilité d'assurer la garderie des enfants pendant la période de fin de séance du matin et début de séance de l'après-midi,
- Proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage de galops en fin de séance.

**\* Les candidats devront indiquer s'ils acceptent les séances dites « à la carte » pour une seule demi-journée et, le cas échéant, faire une proposition tarifaire.**

### **\* Plan**



## LOT 4 – *BMX RACE*

---

Le titulaire du marché pour le lot 4 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **90** stagiaires de 6 à 16 ans répartis sur les périodes de vacances scolaires. Prestation du lundi au vendredi à raison de cinq demi-journées de trois heures,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Être affilié à la Fédération Française de BMX,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique du BMX (vélo, casque, gants et protection),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité, les diplômes.

***\* Les semaines de stages seront définies en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné.***

## LOT 5 – *Cirque*

---

Le titulaire du marché pour le lot 5 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Assurer les stages dans un gymnase mis à disposition par le SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **60** stagiaires répartis sur l'ensemble des stages de l'année,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Accueillir environ **30** stagiaires par stage, à partir de 7 ans,
- Proposer 2 semaines de stages de 5 journées de 9 h à 16 h 30, du 10 au 14 Avril 2017 et du 17 au 21 Juillet 2017,
- Proposer les ateliers suivants : Assiette chinoise, Mini trampoline, Jonglage, Trapèze, Rouleau, Clown, Acrobatie, Main à main, Fil de fer, Corde lisse, Boule d'équilibre, etc...,
- Organiser la présentation du travail réalisé sous forme de spectacle à l'issue du stage.

## **LOT 6 – Dériveur**

---

Le titulaire du marché pour le lot 6 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre situé impérativement sur le littoral entre Marseille et la Ciotat,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **75** stagiaires répartis sur 9 semaines en été (semaines 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35),
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique du dériveur (combinaison, shorty, harnais, gilet de sauvetage...),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité et les diplômes,
- Être affilié à la Fédération Française de Voile,
- Accueillir les stagiaires adultes et enfants partir de 7 ans, de niveau débutant au niveau perfectionnement, en demi-journée, l'après-midi, du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30,
- Proposer les supports Optimist, Laser « pico » ou catamaran « type Dragoon », « Hobie cat 15 » et « Topaz 16 »,
- Fournir en fin de stage, à chaque stagiaire, une attestation de niveau permettant de suivre sa progression.

## **LOT 7 – Eveil Musical**

---

Le titulaire du marché pour le lot 7 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **135** stagiaires sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments...),
- Fournir avant la séance le nom de la personne encadrant l'activité, les diplômes,
- Proposer des stages à raison de cinq séances de 2 heures, du lundi au vendredi, durant les vacances scolaires, les semaines 8, 16, 28, 29, 34, 35 et 43, par groupe de 12 à 15 enfants de 4 à 6 ans.
- Le travail proposé devra être axé autour du développement de la motricité et de l'attention grâce à la découverte d'un large éventail d'instruments et de styles de musiques au travers de l'écoute et de la pratique. La réalisation d'un instrument de musique clôturera le stage.



## **LOT 8 – Gymnastique aux agrès**

---

Le titulaire du marché pour le lot 8 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **175** enfants environ répartis sur l'ensemble des périodes des vacances scolaires,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes) et être affilié à la Fédération Française de Gymnastique,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,
- Accueillir **40** stagiaires environ durant les vacances scolaires pour les enfants de 8 à 14 ans, pour la pratique de la gym sportive (agrès, sol, poutre, saut cheval, barres asymétriques),
- Proposer des stages du lundi au vendredi à raison de 3 heures par séance, de débutant et perfectionnement,
- Accueillir des groupes de 12 à 15 enfants de 7 à 14 ans à raison d'une séance de 2 h par groupe une à trois fois par semaine pour la période d'été (environ **135** enfants sur 9 séances).

**\* Les semaines de stages et les jours d'encadrement des groupes seront définies en accord entre le candidat sélectionné et l'adjudicateur.**

## **LOT 9 – Jeux Créatifs**

---

Le titulaire du marché pour le lot 9 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **70** stagiaires sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance le nom de la personne encadrant l'activité,
- Accueillir des stagiaires de 7 à 13 ans pendant les vacances scolaires, les semaines 7, 15, 29, 30, 34, 35 et 43, du lundi au vendredi, sur cinq demi-journées de 2 h 30,
- Assurer des stages avec un minimum de 4 et un maximum de 14 enfants,
- Le stage sera axé sur la convivialité, l'acquisition de compétences, de savoir être et d'un enrichissement culturel de l'enfant au travers de la découverte de jeux de société du monde (Carrom, Shogi, Awalé, Kinesis, Echecs, Tangram....). La fabrication d'un jeu fera partie du stage.

## **LOT 10 – Planche à Voile**

---

Le titulaire du marché pour le lot 10 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre situé impérativement sur le littoral entre Marseille et la Ciotat,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **35** stagiaires répartis sur 4 semaines d'été (semaines 27, 29, 30 et 34),
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Être affilié à la Fédération Française de Voile,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Accueillir les stagiaires adultes et enfants à partir de 10 ans, de niveau débutant et perfectionnement, pratique de la planche à dérive et du funboard, du lundi au vendredi de 16 h à 18 h,
- La confirmation des stages de la part de l'adjudicateur devra intervenir au plus tard le 6 juin pour le mois de Juillet et le 15 juillet pour le mois d'août.

## **LOT 11 – Plongée et connaissance du milieu marin**

---

Le titulaire du marché pour le lot 11 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Se situer impérativement sur le littoral à proximité de Marseille ou La Ciotat,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **16** stagiaires sur deux semaines d'été,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française de Plongée ou tout autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Accueillir 8 enfants de **6 à 8 ans** pour un stage de 5 jours du **24 au 28 Juillet**.  
**Programme indicatif** : Sensibilisation au milieu marin, connaissance d'un port et de ses activités, randonnée aquatique palmée et sentiers sous-marins, sortie bateau, rencontre avec des pêcheurs, observation des oiseaux, découverte du littoral...
- Accueillir 8 enfants de **8 à 12 ans** pour 1 stage de 5 jours du **17 au 21 Juillet**.  
**Programme indicatif** : Sensibilisation au milieu marin, découverte aquatique en randonnée palmée depuis la plage, activité terrestre et sortie bateau, découverte de sentiers sous-marins, découverte du littoral, baptême de plongée et activités subaquatiques...
- La confirmation des stages de la part de l'adjudicateur devra intervenir au plus tard le 31 Mai. Au-delà les réservations de stages pourront être annulés par le titulaire.

## LOT 12 – Tennis

---

Le titulaire du marché pour le lot 12 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **80** stagiaires répartis sur les périodes de vacances scolaires,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Être affilié à la Fédération Française de Tennis,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité, les diplômes,
- Accueillir des stagiaires de 7 ans et plus, de niveaux débutant et perfectionnement, pendant certaines périodes de vacances scolaires, du lundi au vendredi à raison de 2 h/jour.
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires (activités, durées, âges...)

*\* Les semaines de stages seront définies en accord entre le candidat sélectionné et l'adjudicateur.*

## LOT 13 – Théâtre

---

Le titulaire du marché pour le lot 13 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **30** stagiaires répartis sur deux périodes,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Accueillir des stagiaires de 8 à 15 ans à raison d'un stage de 5 jours, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, **du 10 au 14 avril et du 21 au 25 août 2017**,
- S'adresser aussi bien aux débutants qu'aux stagiaires confirmés. Les techniques de base devront être abordées,
- Organiser la présentation du travail réalisé sous forme d'un spectacle en fin de stage.

# **LOT 14 – *Travail de la Pierre***

---

Le titulaire du marché pour le lot 14 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **20** stagiaires sur 3 périodes de vacances,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance le nom de la personne encadrant l'activité,
- Accueillir des stagiaires de 7 à 14 ans durant 3 semaines pendant les vacances scolaires, du 10 au 14 Avril, du 7 au 11 Août et du 23 au 27 Octobre 2017, du lundi au vendredi, sur cinq demi-journées de 3 h,
- Le travail proposé devra aborder la gravure, la mosaïque, le moulage et la coloration.

## ▪ **Article 5 – Prix du marché**

Caractéristiques des prix pratiqués :

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables durant la durée du marché.

**Fait à  
L'attributaire**

**Fait à Trets, le  
Le Pouvoir adjudicateur**

**Lu et approuvé, paraphé, cachet**

**Marie France LEFORT  
Président**